

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**- 20 octobre 2022 -**

Le vingt octobre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de Marcillac-Vallon, régulièrement convoqué, le treize octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

- 1) Délibération n° 2022/09/043 - Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation (art L2122-22 du CGCT).  
Adoptée à l'unanimité
- 2) Délibération n° 2022/09/044 - Définition du lieu de réunion du conseil municipal.  
Adoptée à l'unanimité
- 3) Délibération n° 2022/09/045 - Désignation du correspondant incendie et secours.  
Adoptée à l'unanimité
- 4) Délibération n° 2022/09/046 – Budget Principal 2022 - Décision Modificative n° 1 portant virement de crédits.  
Adoptée à l'unanimité
- 5) Délibération n° 2022/09/047 - Rénovation de l'éclairage public - Tranche 3 - Exercice 2023.  
Ajournée
- 6) Délibération n° 2022/09/048 - Adoption de la convention cadre Petites Villes de demain, valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) pour la Commune de Marcillac-Vallon.  
Adoptée à l'unanimité
- 7) Délibération n° 2022/09/049 - Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SIEDA.  
Adoptée par 17 POUR et 1 ABSTENTION
- 8) Délibération n° 2022/09/050 - Taxe d'aménagement - Répartition des recettes entre les communes et l'établissement intercommunal.  
Adoptée à l'unanimité
- 9) Délibération n° 2022/09/051 - Installation de production solaire photovoltaïque raccordée au réseau de distribution sur bâtiments et fonciers publics - Convention de Groupement de Commande relatif aux études préalables de maîtrise d'œuvre  
Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 22 h.

\*\*\*\*\*